

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du JEUDI 19 Septembre 1793, 1^{an} 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près des Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen PONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

De Rome, le 16 août.

Nous avons dit un mot de la révolte des galériens ; en voici la suite.

Le capitaine & le lieutenant de la galère Saint-Pierre sont venus se constituer prisonniers au château Saint-Auge, pour se justifier de la révolte des galériens ; ils ont appris que ces scélérats s'évaderent au nombre de 270 ; ceux de deux autres galères étoient entrés dans le complot ; mais le signal qui étoit un coup de pistoler, ne fut pas entendu. Ces fuyards sont chassés comme de bêtes fauves, & déjà plusieurs ont été tués ; d'autres se sont noyés dans le Tibre plutôt que de se rendre : on en compte 160 d'arrêtés ; ceux qui restent sont les plus actifs & les plus déterminés ; ils se sont réunis à beaucoup d'autres bandits, & on dit qu'ils se fortifient sur le mont *Soratte* ; mais la milice du pays & environ 2 mille hommes de troupes les harcèlent, & les feront périr de faim s'ils ne peuvent les forcer dans leur repaire. Le commandant a défendu de tirer sur ceux qui ne font pas de résistance, ayant reconnu que des hommes habillés comme eux n'étoient que des pères ou des paysans que ces scélérats avoient dépouillés, & auxquels, après avoir coupé les cheveux & les sourcils, ils avoient laissé leurs propres habits.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particulière de Londres, du 30 août.

La flotte du lord Howe, qui a appareillé de Torbay, est composée de 19 vaisseaux de ligne & de 9 frégates : 6 autres vaisseaux de ligne l'attendent à Plymouth pour se réunir à elle.

Le gouvernement a conclu un marché pour la construction de 6 nouvelles frégates qui porteront chacune 38 canons, & qui surpasseront en grandeur & en force tous les bâtimens de ce genre. Les batteries flottantes, qui ne sont pas encore toutes parties de Woolwich, portent chacune 4 mortiers de 13 pouces de diamètre, & tous les canons sont du calibre de 27. Les bordages sont de la même force que ceux des plus gros vaisseaux de ligne, & les hommes de service seront à couvert par d'excellens parapets. Ces bâtimens seront accompagnés de deux galiotes à bombes, portant chacune 8 mortiers. On attendoit des compagnies de régimens irlandois pour former la garnison de cet armement ; mais, comme

les dissentions de l'Irlande ont retardé leur arrivée, il est question de remplacer les soldats irlandais par des soldats anglais.

Les nouvelles répandues de nos revers devant Dunkerque, commencent ici à faire une sensation fâcheuse ; & les mécontents, dont le nombre s'accroît de jour en jour, jettent les hauts cris. Les gazettes extraordinaires & consolantes de la cour ont manqué, & celle du 28 est vivement critiquée.

Deux matelots américains, enlevés par la ruse de la presse, sont à bord du vaisseau recruteur, & refusent obstinément de servir contre la France ; ils ont été jusqu'ici vainement réclamés par les Etats-Unis ; mais on ne digère point la raison que donne le bureau de l'amirauté pour ne pas les relâcher. *Ils étoient*, dit le bureau, *sujets de la Grande-Bretagne lors de leur naissance.*

Le navire *le Pigeon*, est parti de Grayfend pour Philadelphie ; il a à bord 160 passagers, la plupart Allemands, Français, Irlandais ou Écossais ; des artisans forment les cinquantièmes de ces émigrés : ils vont, disent-ils, chercher la paix & la liberté dans un autre hémisphère. Vraisemblablement ils reviendront bientôt dans un état européen qui leur offrira incessamment ces deux avantages & beaucoup d'autres.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 12 septembre.

Ce matin à 5 heures & demie, nous avons commencé à canonner la ville & le village de Kehl avec 23 pièces de différent calibre : la canonnade a duré pendant trois heures consécutives sans interruption. Un peu après huit heures, nous avons remarqué un incendie considérable dans la ville. Le feu a continué sur plusieurs points, & après avoir couché les Autrichiens par terre, nous nous sommes rendus maîtres du fort de Kehl & avons amené beaucoup de prisonniers.

Actuellement nous allons refortifier ce fort qui commande avec notre citadelle toute la largeur du Rhin ; nous rétablirons le pont de ce fleuve, & nous ouvrirons la communication avec le marquisat de Bade, que nous mettrons à contribution, ne fût-ce que pour des vyres, des fourrages & d'autres comestibles si chers ici.

On mande du camp de Bli-Castel, qu'il y a journellement des escarmouches entre nos postes avancés & ceux des Prussiens ; une colonne de ces derniers allant du côté de Landau,

a été attaquée le 5 par un détachement des nôtres, qui avec son artillerie légère, l'a obligée de se replier : la perte de l'ennemi est évaluée à 300 hommes. Nous n'avons perdu dans cette affaire qu'un cheval.

P. S. A l'instant passe un courrier avec l'agréable nouvelle d'une victoire remportée sur les Prussiens ; il assure que 2,000 hommes sont sur le carreau & 1500 pris ou blessés. Vous ne tarderez pas d'en avoir le détail exact.

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE.

De Longwy, le 10 septembre.

Il nous arrive journellement des déserteurs qui, lassés du despotisme allemand, militaire & autres, viennent jouir en France des douceurs de la liberté : ils sont tous étonnés de voir la cordialité & la fermeté régner dans nos camps & dans nos armées.

Des hussards ennemis voltigent à quelque distance de nos glacis ; & du haut de nos remparts, d'où on les voit, on les atteint aussi quelquefois ; ce qui les détermine à caracoler à une distance raisonnablement respectueuse.

On estime qu'il y a environ 12 mille hommes campés dans les environs d'Arlon. Il y a peu de jours qu'il s'est fait un mouvement dans les troupes autrichiennes, dont une partie a, dit-on, fié du côté de Saint-Hubert & de Neufchâteau. On présume que c'est pour s'opposer aux gardes nationales des Ardennes, qui ont fait une invasion de ce côté. C'est dans le dessein de couvrir ce mouvement, ainsi que l'arrivée de beaucoup d'équipages & d'un convoi considérable à Luxembourg, que le général autrichien a réuni un certain nombre de troupes sur la rive droite de la Moselle : il en est résulté quelques affaires de postes, où l'ennemi, malgré la supériorité du nombre, n'a pas toujours obtenu l'avantage. Près de 3000 Autrichiens sont entrés à Sierck, où ils ont pillé quelques maisons, & massacré un tambour qui battoit la générale ; mais ils se sont retirés bien vite, quand ils ont appris qu'un détachement de la garnison de Thionville arrivoit au galop. Ce détachement, réuni aux troupes qui se trouvoient à Sierck, s'est porté sur Perle, où, par une suite de représailles, ils ont mis à contribution les habitans de ce village, sans que les Autrichiens aient osé les troubler.

De Paris, le 19 septembre.

La section du Contrat-Social vient de remplir un acte de justice qui honore son patriotisme & qui atteste sa fidélité aux véritables principes qui doivent régir un gouvernement républicain. Informée que le citoyen Chéry, membre révolutionnaire de cette section & du comité de salut public du département de Paris, s'étant permis des arrestations arbitraires, elle l'a cité dans son sein ; & après un long interrogatoire, la section a arrêté à l'unanimité, 1°. que les arrestations faites par Chéry étoient arbitraires ; 2°. qu'il a perdu la confiance de la section ; 3°. & qu'il est destitué de toutes les places qui ont rapport à ladite section.

Larive a été conduit à Sainte-Pélagie. C'est à la Force, & non à la Conciergerie, que Silvain Bailly a été transféré.

La corporation de la société des femmes révolutionnaires a fixé l'attention & la sollicitude des Jacobins. Chabot & Bazire ont dénoncé avec force cette société. « Il est temps, a dit le premier, de déchirer le voile, de heurter de front tous les grandes passions, & de n'épargner ni les hommes ni les femmes, quand elles suivent un sentier opposé à celui

de la révolution ; démasquons donc ces prétendues femmes révolutionnaires qui ne sont rien moins que contre-révolutionnaires ; elles m'ont déjà nommé ; mais je me ris de leur haine, de leurs calomnies & de leur bayardage. Il ne faut pas que ces femmes prétendent nous gouverner ; elles ne doivent pas faire une révolution à leur mode, elles doivent s'attacher aux principes sacrés de la constitution ; & voilà précisément les maximes qu'elles ne suivent point. La dame Lacombe, chef de ces femmes révolutionnaires, est une femme contre-révolutionnaire ; elle m'a demandé l'élargissement du maire de Toulon : je lui dis qu'on l'avoit égarée sur le compte de ce magistrat, qui étoit un contre-révolutionnaire ; alors elle m'a dit des injures grossières, m'a avoué que le neveu du maire de Toulouse lui avoit touché le cœur, & a menacé de dévoiler toute l'intrigue & d'exposer au grand jour les mystères des jacobins & de la montagne. Ce sont ces b... de contre-révolutionnaires, continue Chabot, qui occasionnent tous les soulèvements, sur-tout par rapport au pain ; elles ont fait la révolution du café & du sucre, & elles en feront bien d'autres si nous n'y prenons garde ; nous avons arrêté les muscadins ; eh bien ! il faut aussi arrêter les muscadines. Bazire a succédé à Chabot ; Et moi aussi, s'est-il écrié, j'ai été en butte à la persécution des femmes révolutionnaires ; elles se sont présentées ces jours derniers au comité de sûreté générale pour demander l'élargissement d'un nommé Seynandi, un des chefs de la contre-révolution de Marseille : Point de milieu, me dirent ces femmes, ou vous voulez suivre la loi, ou vous ne l'avez faite que pour l'enfreindre ; si vous êtes à la hauteur des principes que vous avez établis, vous devez interroger un accusé dans les vingt-quatre heures, le punir s'il est coupable & l'absoudre s'il est innocent. Je leur démontrai que le salut de l'état exigeoit de nous cette sévérité ; & j'insistai à leur refuser leur demande ; elles me demandèrent impérieusement si jallois les traiter de contre-révolutionnaires, comme l'a dit monsieur Robespierre. Sortez, leur dis-je alors, puisque vous osez parler ainsi de cet excellent patriote. C'est bien à un blanc-bec comme vous à faire l'homme d'importance, me dirent-elles en sortant. Ces femmes, a ajouté Bazire, conduites par des intrigans, ont demandé au comité de sûreté générale qu'il leur fût permis d'aller dans les prisons, de connoître les détenus, de les interroger, & de les faire relâcher sous vingt-quatre heures s'ils sont innocens. Les discours de Chabot & de Bazire ont excité tour-à-tour les applaudissemens & les huées. Un tumulte affreux a régné dans l'assemblée, & après une discussion longue & orageuse, la société a envoyé une députation au comité de salut public pour faire arrêter Leclercq, Jacques Roux, la citoyenne Lacombe & les muscadines.

COMMUNE DE PARIS.

Suite de la séance du 16 septembre.

Les acteurs de l'opéra obtiennent la parole ; ils remercient le conseil des arrêtés qu'il a pris en leur faveur ; ils soumettent un nouveau plan d'organisation pour leur théâtre ; ils donnent à ce sujet quelques détails sur la conduite de leurs administrateurs ; & conformément à leur vœu, comme sur le requisitoire d'Hébert, le conseil prend l'arrêté suivant : « Les administrateurs de l'opéra ayant indiqué le dessein de fermer ce spectacle, & violer toutes les clauses du traité qu'ils avoient fait avec la municipalité, en s'emparant clandestinement des recettes, sans payer ni les pensionnaires ni les fournisseurs, & en laisant les magasins dans un dénuement absolu. Le conseil général, considérant qu'il est de son devoir de conserver, protéger & soutenir ces établissemens,

arrêté, 1°. que
d'ordre de l'
nient en poi
inventaire pr
nueront à jn
recette pour
l'administrati
fata à l'instan
de l'opéra ».
Une lettre
qui viennent
Lyon. — Un
moyens imp
nouvelle inv
tout le feu d
Henriot di
quantité de p

Les jeunes
Tuilleries, de
sient dans le
plaudissemen
Réal donna
département
so vo tures
commissaires
rifié.

Baudrais,
laisser influen
hoteuses, il
tuffion, le
n'aura l'accè
tune citoyen
colore.

La section
Montmartre
pulaire.

Sur le req
seil arrête q
quisition ; q
que tout att

C O R
(P
Sui

Quelques
sont encore
convention de
nier de Saint

On écrit
belles dans
n'avons eu q
que l'armée
jeudi dernie
férier ; qu'à
rebelles, apr
Sables jusqu
brigands, d
& que c'est

Un agent
de Cambrai
hommes, di
bien effacé p

arrête, 1°. qu'il sera pris des mesures pour s'opposer à la révolte de l'opéra; 2°. que les acteurs retourneront provisoirement en possession de la salle, des magasins & dépendances, inventaire préalablement fait des effets y contenus, continueront à jouer des pièces patriotiques, & en percevront la recette pour la partager; le tout sur la surveillance de l'administration des établissemens publics; 3°. que la police sera à l'instant arrêtée Célerier & Francoeur, administrateurs de l'opéra.

Une lettre de Mâcon donne des détails sur les préparatifs qui viennent d'être faits pour serrer de près les rebelles de Lyon. — Une autre lettre de Minier fait le conseil des moyens employés pour réduire les rebelles; on y parle d'une nouvelle invention de boulets phosphoriques qui jettent partout le feu & l'épouvante.

Henriot dit dans l'ordre que dernièrement on a trouvé une quantité de pains dans des lieux d'aisances.

Du 17 septembre.

Les jeunes citoyens de première requisition des sections des Tuilleries, de la Montagne, des Piques & du Mont-Blanc débient dans la salle du conseil, au milieu des plus vifs applaudissemens.

Réal donne lecture d'une lettre du procureur syndic du département d'Eure & Loire, qui annonce qu'un convoi de 60 voitures de farines vient à Paris. Le conseil nomme quatre commissaires pour aller demain au-devant du convoi à Vitry.

Baudrais, administrateur de Police, avoit été accusé de se laisser influencer & séduire par les beaux yeux des jolies solliciteuses, il vient se disculper. A la suite d'une légère discussion, le conseil arrête qu'aucune de ces jolies intrigantes n'aura l'accès des bureaux de la police, & qu'en général aucune citoyenne ne pourra y entrer qu'avec la cocarde tricolore.

La section de Bonne-Nouvelle, des Arcis & du fauxbourg Montmartre déclarent qu'elles vont se réunir en société populaire.

Sur le requisitoire du procureur de la commune, le conseil arrête que tous les ouvriers en armes seront mis en requisition; que les ateliers seront promptement construits, & que tout atelier particulier sera arrêté.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Billaut-Varennès).

Suite de la séance du mardi 17 septembre.

Quelques parties maritimes du département de la Manche sont encore dominées par les contre-révolutionnaires: la convention envoie dans ce département le Carpentier & Garnier de Saintes.

On écrit d'Angevins, le 13, que nous avons tué 300 rebelles dans la forêt de Saint-Marc-la-Jaille, & que nous n'avons eu que deux blessés. — Le 14, on écrit de Nantes, que l'armée renverse tout ce qui s'oppose à sa marche; que, jeudi dernier, nous sommes entrés à Machecoul, sans coup-férir; qu'à Saint-Paulibert, nous avons mis en fuite 6 mille rebelles, après en avoir tué plus de 200; que, de Nantes aux Sables jusqu'à la mer, tout est balayé; qu'environ 40 mille brigands, dont 12 mille bien armés, sont rassemblés à Léger, & que c'est là où il faudra vaincre ou mourir.

Un agent du comité de salut public, témoin de l'affaire de Cambrai, a rapporté que nous avons perdu deux mille hommes, dix-huit canons & neuf drapeaux; ce revers est bien effacé par les victoires éclatantes de Bergues & de Dun-

kerque; la nation doit des témoignages de reconnaissance à l'armée qui a remporté ces victoires; il faut l'encourager à reprendre le Quesnoy, dont la prise le confirme. — La convention décrète: 1°. L'armée du Nord a bien mérité de la patrie. 2°. Le président adressera une lettre de satisfaction aux citoyens de Bergues & de Dunkerque; à l'armée, aux généraux Ceilot & Jardin; au soldat qui, venant de perdre un bras, s'est écrié: *J'en ai encore un*; & au volontaire qui a emporté un drapeau céleste par 12 esclaves. 3°. Les représentans-députés sont chargés de recueillir les autres traits de bravoure & de courage des défenseurs de la république.

Le 16 septembre au matin, l'on répand à Meaux le bruit que la légion batave incendioit Chaumes & se grossissoit d'une foule de brigands sortis de la forêt de Crecy: l'alarme devient générale; l'on court aux armes; on marche, on bat la forêt & les villages voisins, & l'on apprend que la légion batave a passé sans paisiblement à Chaumes, & continue sa route non moins paisiblement. Les scélérats, auteurs de ce bruit déjà parvenu jusqu'à Paris, où il donnoit de justes inquiétudes, méritent toute l'animadversion des loix. Barrère propose de faire juger comme conspirateurs tous ceux qui publient de fausses nouvelles pour exciter des troubles. — Collot-Herbois pense qu'il faut de grandes mesures contre les ennemis de l'intérieur; il voudroit qu'on les mit tous en arrestation, & qu'une mise, pratiquée sous leur prison, les fit fuir tous & les abandonne dans la terre de la liberté. — La convention ajourne le projet de Barrère.

Séance du mercredi 18 septembre.

Les administrateurs du Pas-de-Calais, instruits que des fermiers, des riches cultivateurs enlèvement de colons les terres à blés, ont arrêté que les deux tiers des terres qui ont produit cette année des grains de saisons, seront ensemencées en blé, ainsi que le quart de celles qui n'ont pas été desséchées, & de la totalité de ceux qui ont déjà produit du blé dans la présente année. Merlin de Douai pense que cet arrêté doit être annulé, parce qu'il empiète sur les droits du législateur; mais il en fait sentir en même temps la grande utilité, & demande qu'il soit converti en loi générale. — L'arrêté & la motion sont renvoyés au comité d'agriculture.

Les élèves de la marine sont exceptés de la loi du 23 août sur la requisition.

« Citoyens collègues, écrit Dumont, représentant dans le département de la Somme, au château de Doisy il y a une tour, & sous cette tour est un caveau; l'un & l'autre étoient gardés par un chien qui aboyoit lorsque quelqu'un approchoit: cette circonstance nous a fait soupçonner que ce lieu seroit d'asyle à quelques émigrés. Nous avons fait taire le chien; & après nous être introduits dans la tour, nous avons fait ouvrir le caveau: mais comme il étoit déjà nuit, & qu'il est imprudent de s'avancer dans un pays inconnu, nous avons ajourné nos recherches. Le lendemain, dès la pointe du jour, nous nous sommes transportés à l'entrée du caveau; elle étoit fermée avec de la terre; cela ne nous a pas intimidés, la terre a été enlevée, & deux braves sans-culottes ont descendu; mais soit frayeur, soit vapeurs méphitiques, on les a retirés sans vie. Cet accident que nous déplorons ne ralentira pas notre zèle à rechercher les aristocrates & les émigrés.

D'après des renseignemens donnés par un bon citoyen, le comité de sûreté générale a envoyé des commissaires dans l'hôtel du ci-devant marquis de la Vaupalière, émigré. Dans la cave de cette maison, derrière un échafaudage de bouteilles, on a découvert un caveau renfermant des vins rares pour une valeur d'environ 120 mille livres: quatre caisses & une malle ont été retirées du même caveau; elles sont actuellement déposées au comité, qui va les faire ouvrir en

présence de deux commissaires de la section de l'Unité, dans l'arrondissement de laquelle est située la maison de l'émigré la Vaupalière.

Le comité de législation présente un projet tendant à réduire le traitement des évêques & le nombre des vicaires épiscopaux : ce projet est appuyé par Thibaut, évêque du Cantal. Après quelques débats, sur la rédaction de Cambon, la convention décrète :

1°. Que les pensions ou traitemens des évêques seront réduits à 6000 livres ;

2°. Que celles des vicaires épiscopaux sont supprimées, & qu'il sera néanmoins accordé une pension de 1200 livres à ces vicaires, jusqu'à ce qu'ils aient été pourvus de cures ou d'autres places ;

3°. Qu'aucun ecclésiastique attaché à un service ne pourra toucher que le traitement affecté à ce service ;

4°. Que les ecclésiastiques pensionnés, qui refuseront un service, seront déchu de leurs pensions ;

5°. Que toutes les pensions ne seront payées qu'à leur échéance.

Les jeunes citoyens des sections de Brutus, ci-devant Molière & la Fontaine, de la Fraternité, de Bonconseil & du Mont-Blanc, défilent dans l'intérieur de la salle, & jurent de vaincre ou de mourir.

Saint-André, au nom du comité de salut public, donne lecture de plusieurs dépêches intéressantes.

Les représentans-députés écrivent du quartier-général de Lapape, sous Lyon, en date du 15 : « Les rebelles évacuent le ci-devant Ferez ; pressés par les colonnes républicaines, ils se replient sur Lyon : les troupes du camp de Limonay se sont emparées du bourg de Greilux, où étoient 3000 muscadins qui ont fait retraite sur Saint-Juit, & qui cependant ont encore conservé une redoute qui sera enlevée aujourd'hui. Les Lyonnais éprouvent un grand besoin de subsistances : cernés de toutes parts, on les presse par le feu, par le fer & par la famine. Tout va bien à la frontière ; il y a apparence que les Piémontais ne tarderont pas à repasser leurs montagnes ».

Une lettre, datée du 5 septembre, porte que le général Gouvion a chassé les Piémontais & les Autrichiens de la vallée de Morin ; nous leur avons fait 8 prisonniers : le major *Strasoldo*, qui a donné l'exemple de la fuite, n'a dû son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Le général Kellermann écrit, du quartier-général des Marches, le 13 septembre, que l'ennemi a été vigoureusement repoussé ; nous n'avons eu que trois blessés : la perte des Piémontais est considérable ; elle l'eût été davantage sans la maladresse d'un canonnier qui, en chargeant une pièce dont la position promettoit le plus grand effet, a placé la mitraille avant la poudre.

Notre position devant Toulon est la même que celle que nous occupions le 7 au soir ; les deux généraux sont d'accord sur le plan d'attaque : tout se dispose pour brûler l'escadre anglaise qui déjà se prépare à la fuite ; car elle est toute sur un seul ancre. Les Anglois ont enlevé le 8, à St-Nazaire, deux mortiers en bronze ; nous avons arrêté les officiers-municipaux de ce bourg, comme gens très-suspects. Le succès que nous avons obtenu à Oullioules a mis en notre pouvoir 17 Espagnols, parmi lesquels se trouvent deux aumôniers, & deux drapeaux, dont l'un est blanc. Telle est la substance d'une dépêche des représentans-députés, datée du quartier-général de Boslet, le 10 de ce mois.

Le général Cartaux écrit du même lieu, & sous la même date, que l'armée de la république a chassé les rebelles, les Anglois & les Espagnols des terribles gorges d'Oullioules. Avant l'action, les rebelles faisoient entendre les cris de *Louis XVII*, & nous adressoient des injures grossières ; mais bientôt ils n'ont plus pensé qu'à fuir. Nous avons tué 15 hommes ; & fait 17 prisonniers, dont 4 Liégeois ; nous avons enlevé deux drapeaux & pris deux canons. Nous n'avons eu qu'un seul homme tué & deux blessés.

Les représentans-députés mandent de Dunkerque, le 11 septembre, que, suivant une foule de rapports, l'ennemi évacué Furnes, se retire sur Nieuport ; & paroit même disposé à pousser la retraite jusques sur Ostend : ils ajoutent par un *post-scriptum* daté du 16 au matin : « Le général Gigor vient d'entrer dans Furnes sans obstacle, nous comptons y aller aujourd'hui ».

« La terreur poursuit les rebelles de la Venée », écrit Bourbotte, représentant-député ; ces brigands voient le terme de leur destinée s'approcher ; ils sonnent le tocsin dans toutes les communes qu'ils occupent ; ils proclament hautement que *la royauté est en danger*. Douze cents hommes de nos troupes, aux ordres du général Salomon, s'étant avancés vers un village où étoient 5 à 6 mille rebelles, le général hésita de donner bataille ; mais les hussards, les gendarmes & le bataillon de l'Unité déclarèrent qu'ils vouloient se battre : l'action fut chaude & coûta cher aux brigands qui, le lendemain, vinrent attaquer le Pont-de-Cé & les hauteurs d'Eragny ; leur acharnement ne fit que rendre leur défaite plus éclatante ; ils se retirèrent après six heures de combat : nous n'avons eu ni tués ni blessés dans cette affaire. Irrités par la honte, les rebelles revinrent à la charge, le même jour, vers quatre heures du soir ; ils furent reçus comme le matin : ils essayèrent alors de traverser la rivière dans des endroits guéables ; mais des tirailleurs intrépides leur firent sentir qu'ils n'arriveroient pas à bon port. Furieux de voir toutes leurs tentatives inutiles, ils se portèrent sur Doué ; là, on les attendoit, on les desiroit, on fut au-devant d'eux à la vue de nos troupes, ils prirent la fuite, & notre cavalerie les chargea vigoureusement : nous leur avons pris beaucoup de chevaux qui serviront à remonter nos hussards. Nous nous attendons à de nouvelles attaques ; mais 30 mille hommes viennent renforcer notre armée, & tous disent qu'ils veulent enfin que les rebelles soient écrasés ; ils le seront ».

Le ministre de la marine transmet à la convention deux pièces qu'il a reçues de Rochefort ; dans l'une, les habitans de Rochefort expriment la plus forte indignation contre le crime des Toulonnais ; l'autre annonce que deux bâtimens espagnols, faisant route pour Bilbao, ont été pris & amenés dans la rivière de Rochefort.

La convention décrète qu'il sera nommé un second adjoint à la seconde division du ministère de la guerre : elle décrète aussi que les personnes employées dans les manufactures d'armes depuis plus de trois mois, ne pourront, sous aucun prétexte, être détournées de leurs travaux. — On rejette par la question préalable un projet tendant à excepter de la réquisition les jeunes citoyens employés dans les bureaux des comités.

(La suite à demain)

Pay. de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1792.
Lettre J.